

FLASH



CAPSO

Taux d'avancement de groupe

Il aura fallu attendre le 28 mars pour que le Ministère publie enfin les taux d'avancement de groupe pour l'année 2025. Un retard qui pénalise les personnels, notamment ceux qui feraient valoir leurs droits à la retraite en cours d'année.

accès au groupe VII :	14 %
accès au hors-groupe :	11 %
accès au hors-groupe nouveau :	10 %
accès à la hors-catégorie A :	11 %
accès à la hors-catégorie B :	10 %
accès à la hors-catégorie C :	8 %

accès aux groupes T5 et T5 bis :	14 %
accès aux groupes T6 :	11 %
accès aux groupes T6 bis :	11 %
accès aux groupes T7 :	11 %

Une fois encore, les taux d'avancement sont bien trop éloignés des besoins réels exprimés dans les établissements.

Parce que les agents du Ministère ne doivent pas être une variable d'ajustement budgétaire et pour un avancement juste et équitable, la CGT revendique un nombre de postes en fonction des besoins de chaque établissement !

Montreuil, le 28 mars 2025

